

qu'à l'établissement d'écoles techniques dans les centres industriels.

A Hamilton, en Ontario, fut construite pendant l'année 1909, une école technique et des arts au coût de \$100,000. Elle possédait des ateliers de menuiserie, d'ajustage, de forge, d'électricité ; des cours de dessin, de science ménagère et des beaux-arts. Toronto possédait déjà et dès 1899 une école dite technique, donnant un cours commercial du degré secondaire. En 1904 on y inaugura un cours technique industriel.

En 1911, la législature d'Ontario adoptait une loi sur l'enseignement industriel, établissant six espèces d'écoles : 1o. des écoles générales industrielles (ou préparatoires aux métiers) ; 2o. des écoles industrielles spéciales (ou des métiers) ; 3o. des "high schools" techniques ; 4o. des écoles coopératives (ou de demi-temps) pour les apprentis ; 5o. des écoles de beaux-arts et d'arts appliqués ; 6o. des classes du soir techniques, industrielles ou des arts. Cette loi qui permettait aux municipalités d'établir les écoles précédentes et de pourvoir à leur entretien au moyen de taxes—la législature aidant—accéléra le mouvement. En 1916, Ontario possédait cinq écoles techniques, trois sections techniques de "high school", trois écoles coopératives, quatre écoles industrielles. A Toronto s'ouvrit, en septembre 1915, une imposante école centrale pouvant recevoir 2500 élèves et dont le coût atteignait \$2,000,000.

Le Manitoba s'empressa de mettre en pratique les suggestions d'une commission nommée le 26 d'août 1910, et chargé d'étudier au Canada et aux Etats-Unis les formes d'enseignement technique